



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pharmaciens

Question écrite n° 71649

## Texte de la question

M. Yves Jégo attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le prix des médicaments de chimiothérapie et la nécessité de trouver un juste équilibre entre les laboratoires et la sécurité sociale. À l'heure actuelle, le prix du médicament de chimiothérapie est prohibitif, pouvant aller de 500 à 1 200 euros le flacon à injecter, et entraînant des dépenses minimales de 700 000 à 800 000 euros pour les établissements de petite taille avec les mêmes conséquences pour toutes les structures privées en charge de ces traitements. Or, il est difficile pour les pharmaciens gérants d'acheter des médicaments pour tous les patients atteints de cancer en France en raison de ces coûts exorbitants. Pourtant, ils trouveraient une juste motivation, utile aux établissements et aux organismes sociaux, à constater le résultat effectif de leur travail de négociation. Ainsi, d'une part, la sécurité sociale ne pourrait que se féliciter d'avoir une aide tendant à imposer une stabilisation des prix entre les laboratoires et les établissements privés, et, d'autre part, les laboratoires auraient affaire à des interlocuteurs de terrain, capables de réguler les dépenses internes des établissements, apportant ainsi leur contribution à pérenniser dans l'avenir, les services d'oncologie. En permettant une certaine marge de manoeuvre, notamment au niveau des possibilités de bénéfices sur la refacturation du médicament par le biais de négociations commerciales normales, en partenariat avec l'État, celui-ci permettrait aux pharmaciens de cliniques privées de réaliser un groupement d'achat. Il diminuerait enfin les coûts de traitement pour la sécurité sociale sans porter de conséquence néfaste aux laboratoires. Aussi souhaiterait-il savoir ce que compte entreprendre le Gouvernement pour faciliter le travail des pharmaciens gérants et pour trouver un équilibre raisonnable entre les laboratoires et la sécurité sociale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yves Jégo](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71649

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 août 2005, page 7535